

Décision

Générale

colonial

Décision n° 950 du 21 septembre 1948 :

n° 950

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1948

Date de publication
21 septembre 1948

Date du numéro
30 septembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent-chef Bescon, de la Irc compagnie du B. T. S., remplira à Ali-Sabieh, à compter du 1^{er} août 1948. les fonctions de commissaire à l'immigration, de chef de bureau des douanes et de chef du détachement de milice. En temps (pie commissaire à l'immigration, il sera placé sous l'autorité directe du chef de la sûreté générale. Avant d'entrer en fonctions, il prêtera le serment prescrit par la loi. Comme chef du bureau des douanes, il aura droit à l'indemnité fixée par l'arrêté du 14 juin 1934. Comme chef du détachement de milice, il dépendra du commandant de la 3^e compagnie de milice.

Signé :

LIURETTE